



Nous sommes heureux de vous accueillir pour votre séjour dans notre Mas familial.

Voici quelques recommandations pour que votre séjour, celui des autres habitants du hameau Gourdou et celui du voisinage des gîtes et maison du Mas des Violettes soit le plus agréable possible, au sein d'un écrin de verdure. Nous avons rédigé ces consignes avec pour objectif que vous profitiez pleinement de votre séjour dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de tranquillité. Ces règles s'appliquent quel que soit le type de location : maison d'hôte, gîte(s), séminaire ou exclusivité.

Avant votre arrivée au Mas :

- **Assurance :** Pour les clients louant un gîte, vous devez fournir une attestation d'assurance villégiature (vol, incendie, dégâts des eaux) couvrant les lieux loués (mobilier et immobilier), préalablement à votre arrivée. Elle est à demander à votre assurance habitation principale.
- **Dépôt de garantie :** Nous vous demandons de nous faire parvenir votre chèque de caution
- Si vous constatez des dégradations (non signalées à l'entrée) dans le gîte loué ou si quelque chose ne vous convenait pas (ustensile manquant, ménage...) veuillez avertir immédiatement la régisseuse afin d'y remédier dès votre installation. Aucune réclamation ne sera admise ensuite ou à la sortie des lieux.

A l'arrivée au Mas vos interlocuteurs :

- **Régisseuse du Mas des Violettes :** La régisseuse est joignable pendant les heures ouvrables (8H30 – 18H) au 07 44 55 38 15. Si elle n'est pas disponible laissez-lui un SMS. Son domicile est sur le domaine. Merci de respecter ses horaires, son intimité et son habitation qui est privée.
- Numéros d'urgences :
 - Médecins : 15
 - Pompiers : 18
 - Gendarmerie : 17

Animaux :

- Seuls les chiens et les chats sont acceptés, après accord du propriétaire.
- Ils doivent impérativement être tenus en laisse dans l'enceinte du mas. Leurs maîtres doivent ramasser leur déjection et passer l'aspirateur avant le départ pour ne pas laisser de poils.

Bruit/musique :

- Le Mas des Violettes est un lieu de séjour en pleine nature apprécié pour son calme et sa tranquillité. Par respect pour le voisinage, et pour conserver ce silence, nous demandons de limiter l'usage et le niveau sonore de son technique amplifié (radio, télévision, instrument de musique, ..) à l'extérieur des bâtiments et d'être particulièrement vigilant quand vous êtes à l'extérieur des bâtiments après 22h (balcons, terrasses) : tous les bruits (particulièrement les appels sur portable avec fenêtre ouverte), résonnent dans le silence de la nuit et peuvent troubler le voisinage.
- Si une soirée musicale a été acceptée, elle doit se tenir impérativement dans les conditions fixées dans le contrat et se tenir uniquement dans le salon de la Magnanerie, jusqu'à 2H du matin maximum, la musique étant limitée à 80 décibels.



- Les portes d'entrée de la Grange et de la Magnanerie doivent être fermées après 21H30 afin de limiter le bruit dans la cour du Mas.

Départ :

- **Ménage**

- Vider le frigidaire et vos poubelles (cuisine, salle de bain et toilette), nettoyer votre vaisselle et les appareils électroménagers. Des produits ménagers et notamment du vinaigre blanc (pour détartrer car l'eau est très calcaire) sont mis à votre disposition. Enlever les cendres de la cheminée.
- Le tarif du ménage est le suivant :
 - Grange : 180 €
 - Magnanerie : 180 €
 - Pigeonnier / Maison du Verger /Terrasse/Nid : 50 € (par habitation)
 - Roulotte : 40 €
 - Totalité des gîtes : 500 €.
 - Le linge de toilette n'est pas fourni ; location possible 3 euros la serviette.
- Si les extérieurs sont rendus sales (mégots, papiers, résidus, etc ...) et/ou mal rangés nous nous réservons de prendre un forfait de 150 euros sur la caution.
- **Décorations** : les confettis, pétales papier, lanternes volantes, ballons de baudruches sont interdits. Toutes les décorations doivent être enlevées avant votre départ des lieux et remis à leur place lorsqu'elles vous ont été prêtées par le Mas des Violettes lors des mariages.
- **Rangement** : les housses de couette, draps housses et taises d'oreillers doivent être retirés et posés sur le lit (pas les alaises ni les protège oreillers). Eteindre la climatisation (froide ou chaude). Si vous avez privaté ou loué les deux grands gîtes, vous devez remettre les éléments de cuisine comme vous les avez trouvés (assiettes, couverts, verres, plats ...) et les meubles déplacés à leur endroit. Pour les meubles extérieurs : tables ovales et chaises noires sous la tonnelle de la Grange, tables rectangulaires et chaises grises sous la tonnelle de la Magnanerie, tables roses et chaises noires dans la cour, transats alignés.
- **Restituer** des clés et des raquettes de ping pong prêtées dans leur housse.
- **Poubelle** :
 - Vous devez emporter toutes vos poubelles et vos bouteilles vides lors de votre départ.
 - Des containers municipaux sont à votre disposition à la coopérative, après le 1er rond-point vers Saint Matthieu de Trévières en quittant le Mas :
 - a. **Verte** : tous déchets divers, surtout alimentaires
 - b. **Jaune** : emballages (carton, plastique, métal, ..) polystyrène interdit, important : pas de sac poubelle fermé
 - c. **Bleue** : le verre

Energie : Nos tarifs sont étudiés pour un chauffage modéré (19) et une climatisation modérée (24). Ce coût est compris dans le tarif ; soyez respectueux de cette confiance. Pour les lumières, merci de les éteindre en sortant et d'éteindre le chauffage/climatisation en partant en veillant à remettre les télécommandes à leur place.



Espaces verts / Jardins :

- Les jardins « Le Balcon » et « La Chapelle » sont réservés aux clients ayant loué le Mas en exclusivité. Ce sont des espaces dédiés à l'organisation d'événements spécifiques. Ils ne sont pas accessibles aux clients ayant loués des gîtes ou maisons d'hôte.
- Les jardins ne sont pas espaces de jeux : foot, badminton, boules, ... sont interdits.
- Les massifs de plantes et de fleurs ne doivent pas être piétinés et servir d'aire de jeux.
- Le grand champ devant la piscine est disponible pour toutes ces pratiques.

Fosse septique : Le Mas est équipé d'une fosse septique. Pour son bon fonctionnement, nous vous demandons de ne jeter que le papier hygiénique dans les toilettes et de ne pas jeter de serviettes hygiéniques, couches, sopalin, lingettes, mégots, tampons, préservatifs, pansements...

Internet : Wi-fi est disponible (sans code) uniquement dans le cœur du Mas (la salle du petit déjeuner pour les maisons d'hôte, la Grange et le Nid). Notre région n'étant pas encore équipée de la fibre, le débit n'est pas toujours très bon.

Mobilier :

- Vous êtes priés de ne pas utiliser les meubles à d'autres fins que celles prévues : le mobilier intérieur des gîtes ne doit pas être utilisé à l'extérieur.
- Vous serez chez vous le temps de votre location, vous investissez les lieux comme bon vous semble mais vous devez remettre en place tout objet/meuble déplacé ou emprunté. Laissez les lieux comme vous les avez trouvés.
- Quatre lits bébé sont disponibles et deux chaises hautes.

Nombre d'occupants : Le logement doit être occupé par le nombre de personnes désignées lors de la réservation. Tout changement doit auparavant avoir obtenu l'accord du propriétaire et indiqué dans l'attestation d'assurance villégiature. En cas de location du Mas en exclusivité des lieux, le nombre d'invités ne doit pas dépasser 70 personnes durant la haute saison et 50 personnes durant la moyenne et basse saison.

Orages : Nous sommes dans une région de pluie cévenole : très violente et intense. Nous vous demandons dans ce cas de bien vérifier que l'eau ne chasse pas dans les maisons, et de débrancher préventivement les alimentations et câbles, ainsi que ceux de vos appareils électroniques (téléphones, ordinateurs, ..). Les coupures d'électricité sont courantes lors de ces précipitations.

Piscine :

- L'utilisation de notre piscine n'est pas une prestation fournie avec l'hébergement. Si toutefois nous vous en accordons l'accès, ce sera uniquement à titre privé et sous votre entière et unique responsabilité.
- Elle est interdite à toutes personnes extérieures et vous n'êtes pas autorisé en séjournant au Mas à y inviter des personnes extérieures.
- Afin de respecter la tranquillité de chacun, elle est ouverte de 9H30 à 19H30. Toute baignade en dehors de ces horaires, notamment nocturne, sont interdites.



- La piscine est sans surveillance. Son accès est interdit aux enfants de moins de 15 ans non accompagnés. La sécurité des enfants est placée sous la responsabilité des parents, quel que soit l'âge. Il est interdit d'y amener des animaux, de la nourriture et des boissons.

Parking :

- Le Mas dispose de deux parkings, non gardés, un parking dit « Principal » et un parking dit « secondaire ». Les entrées de ces deux parkings se font par route de Pompignan.
- Les voitures sont sous votre responsabilité.
- La circulation et le stationnement de voiture dans l'enceinte du hameau sont interdits comme dans les espaces verts.

Sécurité des biens et des personnes :

- Les jardins et extérieurs sont équipés de caméras de surveillance pour la protection des biens et des personnes et pour des questions de preuve. Les enregistrements sont gardés 30 jours. Seul le gérant et les forces de l'ordre sont habilités à visionner les images en cas de d'incidents. Pour l'exercice de vos droits et notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif vous pouvez adresser un courriel à bruno@masdesvioletttes.com. En cas de problème vous pouvez contacter la CNIL sur cnil.fr/plaintes.
- Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les maisons et dans le domaine. Vos affaires personnelles et celles de vos invités sont sous votre responsabilité. Nous vous demandons de fermer les maisons pendant votre séjour.
- Veillez à surveillez vos enfants, en toute circonstance.
- Fermer les maisons à clés lors de vos absences.

Sécurité incendie et prévention

Alarmes de sécurité Incendie

Les gîtes et maisons d'hôtes sont non-fumeurs. Nous avons installé des systèmes d'alarme de sécurité incendie dans chaque gîte et à chaque étage pour renforcer votre sécurité en cas d'incident. En cas d'activation de l'alarme incendie, veuillez utiliser les extincteurs à votre disposition, évacuer le gîte et vous rendre au milieu du grand champ.

Extincteurs

Pour garantir votre sécurité en cas d'incendie, chaque gîte dispose d'un extincteur ainsi qu'à chaque étage quand il y en a plusieurs. Un extincteur est également posé à l'extérieur, dans sa housse, près du chapiteau. Pour utiliser un extincteur en cas d'urgence, voici les étapes à suivre :

- i. Enlevez la goupille.
- ii. Percez l'extincteur en ayant la tête tournée loin de vous.
- iii. Effectuez un test sur le côté pour vous assurer que l'extincteur fonctionne.
- iv. Visez la base des flammes en restant dos au vent.

Risques Incendie

Afin de prévenir tout risque d'incendie, il est interdit d'utiliser des barbecues extérieurs (à l'exception de celui de la Magnanerie lorsque le gîte vous est loué). Ne pas jeter de mégots, allumer des feux ou des bougies dans notre domaine. En respectant ces consignes, vous contribuez à maintenir un environnement sûr pour vous et tous nos clients.



LE MAS DES
VIOLETTES

Charte clients

Bruno Lancia
Propriétaire Gérant